

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 12 février 2008 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents messieurs Jean-Luc Labrecque, Daniel L'Espérance, Frédéric Asselin, Clermont Lévesque, Donald Mailly et mesdames Marie-Josée Beaupré, Micheline Mathieu, Denise Cloutier et Denise Paquette.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 janvier 2008
4. Liste des comptes à payer
5. Liste des chèques émis au mois de janvier 2008
6. Dépôt de la correspondance
 - 6.1 Fondation Dyson Moore – Campagne de financement 2008
 - 6.2 Résolution concernant la reconduction du programme de logement communautaire AccèsLogis
7. Rapport du Comité de transport
8. Commentaires sur la prestation de services en transport
9. Opération médiatique – Hiver 2008
10. Confirmation octroi du mandat à la Société de transport de Montréal (STM) pour aller en appel d'offres pour le contrat d'entretien des terminaux point de vente (TPV)
11. Mandat au Club Optimiste pour l'installation de pictogrammes « Interdiction de fumer »
12. Assemblée des MRC de la FQM
13. Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-052 de la Ville de Terrebonne
14. Présentation d'un projet dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2008*

15. Abrogation de la résolution numéro 6364-10-07 concernant l'octroi du contrat pour les travaux de nettoyage du cours d'eau « Petite Coulée » et la relocalisation d'un tronçon de ce même cours d'eau
16. Avis de motion pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer les nouvelles cotes de crues de la rivière des Prairies, produites par le Centre d'expertise hydrique du Québec en 2006
17. Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement numéro 97-21 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer les nouvelles cotes de crues de la rivière des Prairies, produites par le Centre d'expertise hydrique du Québec en 2006
18. Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 97-21
19. Procès-verbal des corrections apportées au règlement numéro 97-17 de la MRC Les Moulins
20. Refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé
21. Gestion des cours d'eau
22. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
23. Conseil de la culture de Lanaudière
24. Projet Hexagone
25. Communauté métropolitaine de Montréal
26. Conférence régionale des élus de Lanaudière
27. Conseil régional de transport de Lanaudière
28. Rapport du Comité d'aménagement
29. Autres sujets
30. Période de questions
31. Clôture de la séance

6474-02-08 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

6475-02-08 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout des points suivants :

29. Examen et approbation - Demande de conformité de la CPTAQ

29.1 Acquisition de deux (2) abribus rétro éclairés

et avec le retrait du point suivant :

13. Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-052 et de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉ

6476-02-08 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 janvier 2008

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 janvier 2008 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé avec la modification suivante :

À la résolution numéro 6452-01-08 *Tarifs pour les usagers du transport en commun*, il y a lieu de remplacer les mots « en commun » par le mot « adapté » et ainsi lire *Tarifs pour les usagers du transport adapté*.

ADOPTÉ

6477-02-08 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 111 214,51\$ pour le mois de février 2008 soit et est acceptée (*annexe «Comptes à payer –Février 2008»*).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-010 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 111 214,51\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6478-02-08 Liste des chèques émis au mois de janvier 2008

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de janvier 2008 pour un montant de

1 475 564,49\$ soit et est approuvée (*annexe «Liste des chèques et retraits – Janvier 2008»*).

ADOPTÉ

6479-02-08 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (*annexe «Liste de la correspondance – Février 2008»*).

ADOPTÉ

6480-02-08 Fondation Dyson Moore – Campagne de financement 2008

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Dyson Moore sollicite la MRC Les Moulins dans le cadre de sa campagne de financement 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE cette commandite sera inscrite sur le Guide du visiteur remis à plus de 2000 visiteurs des Jardins Moore ;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'engage à verser une commandite de Partenaire au montant de mille cinq cents dollars (1 500,00\$) à la Fondation Dyson Moore dans le cadre de sa campagne de financement 2008.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008 - 011 émis par le secrétaire-trésorier au montant de mille cinq cents dollars (1 500,00\$) soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2110-311 «*Législation - Frais de représentation*».

ADOPTÉ

6481-02-08 Résolution concernant la reconduction du programme de logement communautaire AccèsLogis

CONSIDÉRANT QUE depuis plus de 30 ans, le logement communautaire fait la démonstration de sa capacité à loger convenablement les ménages à revenu faible ou modeste;

CONSIDÉRANT QUE le logement communautaire est une réponse à des besoins diversifiés de logement pour les familles, les personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie, les personnes seules ou les personnes nécessitant un soutien particulier (personnes itinérantes, personnes vivant un problème de santé mentale ou autres);

CONSIDÉRANT QUE le logement communautaire est un moyen efficace de lutte à la pauvreté et de revitalisation économique;

CONSIDÉRANT QUE moins du quart des 2 000 unités de logement supplémentaires annoncées lors du budget 2007-2008 dans le programme AccèsLogis restent à attribuer;

CONSIDÉRANT QUE près de 10 000 logements communautaires en préparation sur le territoire québécois sont ainsi confrontés à une fin de programme à court terme;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis constitue depuis maintenant dix (10) ans un outil d'intervention éprouvé et essentiel pour le développement du logement communautaire;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au gouvernement la reconduction du programme AccèsLogis en annonçant dans le budget 2008-2009 des investissements qui permettront de poursuivre le développement du logement coopératif et sans but lucratif au Québec et de réaliser 20 000 logements dans les cinq (5) prochaines années.

Que copie de la présente résolution soit adressée à la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, la ministre des Finances, madame Monique Jérôme-Forget, la ministre responsable des Aînés, madame Marguerite Blais, la députée de Masson, madame Ginette Grandmont, le député de Terrebonne, monsieur Jean-François Therrien, la Fédération québécoise des Municipalités et l'Union des Municipalités du Québec.

ADOPTÉ

6482-02-08 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

Commentaires sur la prestation de services en transport

Les membres du conseil prennent connaissance des plaintes et recommandations des usagers.

6483-02-08 Opération médiatique – Hiver 2008

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC jugent opportun de remercier les usagers du transport collectif;

CONSIDÉRANT la proposition de madame Micheline Crépeau de l'entreprise Chocolaterie Théo-d'or, au montant de un (1,00\$) dollar l'unité, excluant les taxes;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent la proposition de madame Micheline Crépeau de l'entreprise Chocolaterie Théo-d'or, au montant de un (1,00\$) dollar l'unité, excluant les taxes, afin d'effectuer une distribution de chocolat aux usagers du

transport collectif, au terminus de Terrebonne le 20 mars 2008.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-012 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 300,00\$, excluant les taxes (poste budgétaire 2370-340 «*Promotion – Transport en commun*»), soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6484-02-08 Confirmation octroi du mandat à la Société de transport de Montréal (STM) pour aller en appel d’offres pour le contrat d’entretien des terminaux point de vente (TPV)

CONSIDÉRANT QUE l’ACIT octroiera le mandat à la Société de transport de Montréal (STM) d’aller en appel d’offres pour le contrat d’entretien des terminaux point de vente (TPV), dans le cadre du projet vente et perception;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun d’octroyer le mandat à la Société de transport de Montréal (STM) d’aller en appel d’offres pour le contrat d’entretien des terminaux point de vente (TPV), dans le cadre du projet vente et perception;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte d’octroyer le mandat à la Société de transport de Montréal (STM) d’aller en appel d’offres pour le contrat d’entretien des terminaux point de vente (TPV), dans le cadre du projet vente et perception.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents concernant la présente résolution.

ADOPTÉ

6485-02-08 Mandat au Club Optimiste pour l’installation de pictogrammes « Interdiction de fumer »

CONSIDÉRANT la proposition de madame Hélène Ryan du Club Optimiste de Lachenaie, datée du 6 février 2008, pour l’installation de pictogrammes « Interdiction de fumer » sur les abribus, au montant de trois cent cinquante dollars (350,00\$) ;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate le Club Optimiste pour l’installation de pictogrammes « Interdiction de fumer » sur les abribus, au montant de trois cent cinquante dollars (350,00\$), conformément à la proposition de madame Hélène Ryan du Club Optimiste de Lachenaie, datée du 6 février 2008.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-013 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 350,00\$ (poste budgétaire 2370-341 «*Publicité – Information*») soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6486-02-08 Assemblée des MRC de la FQM

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée des MRC aura lieu les 5 et 6 mars 2008 à Sainte-Foy;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE monsieur Richard Marcotte, préfet suppléant et monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à représenter la MRC à l'assemblée des préfets de la FQM qui aura lieu le 5 et 6 mars 2008 à Sainte-Foy. Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives et seront imputées au poste budgétaire 2110-312 «*Législation - congrès, colloques*».

ADOPTÉ

6487-02-08 Présentation d'un projet dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2008*

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge important de poursuivre les activités de sensibilisation et dépistage de l'herbe à poux;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à présenter pour et au nom de la MRC Les Moulins une demande dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2008* pour l'engagement d'un chargé de projet, d'un agent de communication et de quatre (4) agents dépisteurs.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents concernant cette demande.

ADOPTÉ

6488-02-08 Abrogation de la résolution numéro 6364-10-07 concernant l'octroi du contrat pour les travaux de nettoyage du cours d'eau « Petite Coulée » et la relocalisation d'un tronçon de ce même cours d'eau

CONSIDÉRANT QUE le 23 octobre 2007, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté la résolution numéro 6364-10-07 afin d'accepter la soumission de la compagnie Groupe Benoit inc. pour les travaux de nettoyage du cours d'eau « Petite Coulée » et la relocalisation d'un tronçon de ce même cours d'eau, pour un montant de quarante-sept mille deux cent seize dollars et quatre-vingt-deux sous (47 216,82\$), taxes incluses.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Groupe Benoit inc., propose d'exécuter seulement les travaux des tronçons A et B du cours d'eau « Petite Coulée », pour un montant de vingt-trois mille deux cent cinquante-quatre dollars et vingt-cinq sous (23 254,25\$), excluant les taxes, conformément à la lettre datée du 24 janvier 2008, signée par monsieur Stéphane Guérin, chargé de projet pour ladite compagnie, le tout sous la responsabilité de monsieur Rosaire Chaumont de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. et selon les plans et devis préparés par ladite firme;

CONSIDÉRANT QUE messieurs François Brunelle et Ronald Valenti, madame Danielle Desjardins ainsi que le secrétaire-trésorier et le président de la compagnie 9055-6499 Québec inc., respectivement messieurs François Brunelle et Ronald Valenti, proposent d'exécuter les travaux des tronçons C et D du cours d'eau « Petite Coulée », conformément à la lettre datée du 8 février 2008, signée par les personnes susmentionnées et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le tout sous la responsabilité de monsieur Rosaire Chaumont de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. et selon les plans et devis préparés par ladite firme;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est rescindée la résolution # 6364-10-07 adoptée par le conseil de la MRC Les Moulins le 23 octobre 2007.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de mandater la compagnie Groupe Benoit inc. pour l'exécution des travaux des tronçons A et B du cours d'eau « Petite Coulée », pour un montant de vingt-trois mille deux cent cinquante-quatre dollars et vingt-cinq sous (23 254,25\$), excluant les taxes, conformément à la lettre datée du 24 janvier 2008, signée par monsieur Stéphane Guérin, chargé de projet pour ladite compagnie, le tout sous la responsabilité de monsieur Rosaire Chaumont de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. et selon les plans et devis préparés par ladite firme.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de mandater messieurs François Brunelle et Ronald Valenti, madame Danielle Desjardins ainsi que le secrétaire-trésorier et le président de la compagnie 9055-6499 Québec inc., respectivement messieurs François Brunelle et Ronald Valenti, pour l'exécution des travaux de nettoyage des tronçons C et D du cours d'eau « Petite Coulée », conformément à la lettre datée du 8 février 2008, signée par les personnes susmentionnées et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante le tout sous la responsabilité de monsieur Rosaire Chaumont de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. et selon les plans et devis préparés par ladite firme.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-014 émis par le trésorier au montant de 23 254,25\$ excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 «Honoraires professionnels», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6489-02-08

Avis de motion pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer les nouvelles cotes de crues de la rivière des Prairies, produites par le Centre d'expertise hydrique du Québec en 2006

Madame Micheline Mathieu donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer les nouvelles cotes de crues de la rivière des Prairies, produites par le Centre d'expertise hydrique du Québec en 2006 et demande une dispense de lecture.

6490-02-08 Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement numéro 97-21 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer les nouvelles cotes de crues de la rivière des Prairies, produites par le Centre d'expertise hydrique du Québec en 2006

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC Les Moulins est entré en vigueur le 18 décembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 97 a déjà été modifié par les règlements n^{os} 97-1, 97-2, 97-3, 97-4, 97-5, 97-6, 97-7, 97-8, 97-9, 97-11, 97-12, 97-13, 97-14, 97-15, 97-16 et 97-17;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 février 2008 et, qu'à ce moment, le projet de règlement a été déposé et une dispense de lecture a été demandée;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le projet de règlement numéro 97-21 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et déjà modifié, afin d'y intégrer les nouvelles cotes de crues de la rivière des Prairies, produites par le Centre d'expertise hydrique du Québec en 2006.

QUE soit et est adopté un document indiquant la nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-21 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

QUE les documents intitulés: «Projet de règlement numéro 97-21 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins» et «Document indiquant la nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-21 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins» soient et sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions un avis sur le projet de règlement numéro 97-21, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ

6491-02-08 Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 97-21

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le conseil tienne une séance de consultation publique relativement au projet de règlement numéro 97-21 modifiant le schéma d'aménagement révisé, le mardi 13 mai 2008 à 17h45 au bureau de la MRC Les Moulins situé au 148, rue Saint-André à Terrebonne.

ADOPTÉ

6492-02-08 Procès-verbal des corrections apportées au règlement numéro 97-17 de la MRC Les Moulins

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal des corrections apportées au règlement numéro 97-17 de la MRC Les Moulins adopté le 10 octobre 2007 et préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Daniel Pilon, en date du 12 février 2008, accompagné du règlement 97-17 modifié, soit et est accepté pour dépôt, lesquels sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé

L'aménagiste fait rapport aux membres du conseil de l'état d'avancement de la refonte en se basant sur les discussions de la rencontre du comité d'urbanisme régional (CUR) du 1^{er} février 2008.

Gestion des cours d'eau

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le point dans ce dossier.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait rapport aux membres du conseil de la MRC relativement au mandat d'enquête et d'audience publiques confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), portant sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (secteur nord) par BFI Usine de triage Lachenaie ltée.

Conseil de la culture de Lanaudière

Madame Marie-Josée Beaupré, informe les membres du conseil des discussions tenues lors du dernier conseil d'administration.

Projet Hexagone

Madame Marie-Josée Beaupré, informe les membres du conseil des prochaines activités.

Communauté métropolitaine de Montréal

Monsieur Jean-Marc Robitaille résume les discussions tenues lors des dernières rencontres.

Conférence régionale des élus de Lanaudière

En l'absence de monsieur Richard Marcotte, ce point est reporté à la prochaine séance.

Conseil régional de transport de Lanaudière

Monsieur Jean-Luc Labrecque informe les membres du conseil des discussions tenues lors de la dernière rencontre du conseil d'administration.

6493-02-08 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

6494-02-08 Examen et approbation - Demande de conformité de la CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), par sa résolution numéro 013-01-2008, une demande d'autorisation sur une partie des lots 2 921 696 et 3 315 751 du cadastre du Québec, pour une utilisation autre que l'agriculture à savoir pour des fins de piste cyclable ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) aimerait obtenir la recommandation de la MRC Les Moulins en regard des critères formulés à l'article 62 de ladite loi tout en tenant compte du schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire ;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, la demande de la Ville de Terrebonne formulée par sa résolution numéro 013-01-2008 et transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), relativement à l'autorisation sur une partie des lots 2 921 696 et 3 315 751 du

cadastre du Québec, pour une utilisation autre que l'agriculture à savoir pour des fins de piste cyclable.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

ADOPTÉ

6495-02-08 Acquisition de deux (2) abribus rétro éclairés (Abrogée par R.6565-04-08)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'installer deux (2) abribus rétro éclairés à l'intersection des rues Sainte-Marie et Charny à Mascouche ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le directeur général soit et est autorisé à procéder à l'achat de deux (2) abribus rétro éclairés, pour un montant de neuf mille trois cent vingt-cinq dollars (9 325,00\$), excluant les taxes, le tout tel que soumis par madame Barbara Mergl des Industrie Mergl inc.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-015 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 9 325,00\$, excluant les taxes, (poste budgétaire 2370-720 «*Acquisition de mobilier urbain*») soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public à compter de 19h05 heures.

Une période de questions est mise à la disposition du public à compter de 19 h 05. Monsieur Jacques Caron, citoyen de l'Île Saint-Jean à Terrebonne, questionne le conseil. Il demande au conseil si les circuits 25A et 35A iront ailleurs à Montréal advenant le cas où le terminus de Henri-Bourassa ferme. Il revient sur les discussions amorcées lors de la séance du 22 janvier 2008 concernant le plan de développement à être éventuellement soumis au ministre des Transports. Il s'informe afin de savoir qui est responsable de l'adaptation de la bâtisse du terminus. Il mentionne qu'un poteau avec bouton-poussoir n'était pas bien déneigé et déplore le déneigement au coin de Moody et Des Seigneurs. Concernant la future gare de Mascouche, il demande si le bâtiment sera bien adapté et si c'est l'AMT qui en sera responsable. Il se renseigne sur les départs du futur train de Mascouche, à savoir si, à l'instar du train de Deux-Montagnes, ceux-ci seront nombreux et en opération même les fins de semaine. En terminant, il souligne que plusieurs écologistes voudraient retarder l'ouverture du pont de la 25.

6496-02-08 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier